

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-489 du 30 Octobre 1996

portant nomination de Monsieur SEKO
N'GOYE BIO GADO Rémy en qualité
de chargé de Mission au Cabinet du
Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret 96-440 du 4 Octobre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Poste de Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions;

Sur proposition du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 octobre 1996

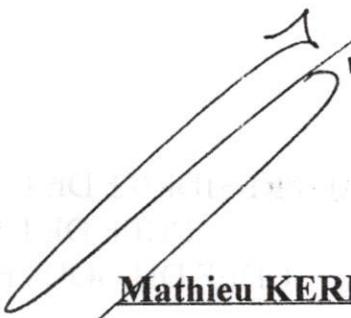
DECRETE:

Article 1er : Monsieur SEKO N'GOYE Bio Gado Rémy est nommé chargé de mission au cabinet du Premier Ministre.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 30 OCTOBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 Autres Ministères 16
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB 3 Intéressé 1 JO